



## frais désengorgement wc dans copropriété, qui doit payer?

Par **orangine63**, le **24/01/2012** à **22:57**

Bonjour,

Un des locataires de mon immeuble a du faire intervenir une société en urgence un dimanche, car il avait un refoulement des eaux usées par les canalisations de sa douche et de ses toilettes. Il a avancé les frais d'intervention soit 1045 euros! Il a ensuite écrit un courrier au syndic pour en demander le remboursement et aujourd'hui le syndic nous dit que c'est à nous, copropriétaires, de lui rembourser les 1045 euros car l'intervention a eu lieu en partie sur la colonne de l'immeuble ! Ils nous disent aussi que l'assurance ne prend pas en charge ce type d'intervention.

Sommes-nous en droit de contester de rembourser ces frais et si oui quelle est la procédure à suivre ? Car nous n'avons jamais été informés à aucun moment qu'il s'agissait d'une intervention sur les parties communes, et ce locataire est le seul à avoir eu un problème de refoulement!